

Proposition de Convention de Partenariat



Contrat Territorial de l'Artisanat de la Communauté de Communes Vie et Boulogne

Proposition de Programme d'actions 2023-2024

Version de Mai 2023

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT PAYS DE LA LOIRE - VENDEE
SERVICE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TERRITORIAL

35, rue Sarah Bernhardt - CS 90075 - 85002 LA ROCHE SUR YON Cedex

Tél 02.51.44.35.40 - Mél. : territoires85@artisanatpaysdelaloire.fr

Entre La Communauté de communes Vie et Boulogne

située 24 rue des Landes – 85170 LE POIRE SUR VIE

représentée par son Président en exercice, Monsieur Guy PLISSONNEAU,

Entre La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région des Pays de la Loire, 6, Boulevard des Pâtureaux
- 44980 Sainte Luce sur Loire Cedex,

Représentée par le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de niveau départemental de la Vendée, Monsieur Daniel LAIDIN, dûment habilité à signer la présente

Ci-après désignée «la CMA Pays de La Loire»

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule :

Avec plus de 1000 établissements recensés sur le territoire, près de 100 entreprises nouvelles créées en 2022, l'artisanat est un acteur incontournable du développement économique de la Communauté de Communes Vie et Boulogne. Plus de 3 600 actifs, chefs d'entreprises, salariés, travaillent dans les métiers du Bâtiment, de l'Alimentation, de la Production et des Services. C'est aussi un opérateur majeur dans la transmission des savoir-faire via l'apprentissage. Au-delà de l'approche purement économique, les activités artisanales assurent des services de proximité et un lien social indispensables à la vie locale.

La CMA Pays de la Loire et la Communauté de Communes Vie et Boulogne ont engagé depuis 2013 un partenariat afin de développer des actions en faveur des artisans du territoire. Les deux parties souhaitent reconduire leur partenariat pour les années 2023 et 2024 dans les conditions définies ci-après.

Article I – Le partenariat 2023-2024 : 3 enjeux déclinés en 3 actions opérationnelles

Enjeu 1. Accompagner les Micro-entreprises dans leur développement

Au 4^{ème} trimestre 2022, la Communauté de communes Vie et Boulogne comptabilisait 2 461 travailleurs indépendants, dont environ la moitié était micro-entrepreneur (48%, soit 1 173 travailleurs indépendants – chiffres URSSAF Pays de la Loire).

Par ailleurs, la dynamique du développement de la micro-entreprise est particulièrement soutenue sur Vie et Boulogne : 112,1% d'évolution ces 5 dernières années.

La CMA Pays de la Loire, en partenariat avec Vie et Boulogne, a donc pour ambition d'accompagner et de faciliter le développement de cette part importante d'entreprises locales (sous statut micro) afin qu'elles puissent à terme basculer sur un statut plus pérenne et viable.

Action 1. Favoriser le développement économique et financier des micro-entreprises

Ateliers thématiques dédiés aux micro-entreprises

Les micro-entrepreneurs sont souvent isolés, peu connus et pas toujours identifiés du tissu économique local, des collectivités et du grand public.

Pour autant, les besoins et les problématiques existent.

- Comment faire évoluer son entreprise
- Comment calculer ses coûts de revient
- Quelle stratégie commerciale développer
- Comment gérer au quotidien son entreprise...

Face à ces constats, des animations et ateliers seront proposés pour traiter de sujets en lien avec le quotidien des chefs d'entreprises sur le territoire de Vie et Boulogne.

L'objectif est à la fois d'accueillir et échanger avec ces nouvelles entreprises fréquemment isolées, mais également de les aider à monter en compétences sur des sujets prioritaires tels que :

- La stratégie commerciale
- Le calcul de coûts commerciaux
- La gestion économique et financière (tableaux de bord)
- Mieux communiquer pour être plus visible
- Le développement des usages du numérique
- Le développement durable : facteur de compétitivité (éco-défis, Répar'acteurs)
- La santé des chefs d'entreprise...
-

Objectif : 3 rencontres par an

Enjeu 2. La compétitivité des entreprises disposant d'un point de vente

Action 2 : Action de formation-action « Aménager son point de vente »

L'objectif de la Communauté de communes Vie et Boulogne est de maintenir et accroître une présence commerciale équilibrée et dynamique sur l'ensemble des communes de son territoire.

Pour cela, elle souhaite développer, en partenariat avec la CMA Pays de la Loire, des actions innovantes à forte valeur ajoutée afin de rendre ses commerces plus attractifs, en apportant des offres et services plus adaptés aux attentes et besoins des consommateurs.

La formation-action « Aménager son point de vente » est conçue pour cela avec comme objectif de :

- Identifier les fondamentaux du merchandising
- Modéliser la circulation des clients
- Positionner son mobilier
- Définir ses zones de vente stratégiques
- Mettre en avant un produit ou un groupe de produits
- Construire une vitrine efficace
- Utiliser les indicateurs de performance du merchandising

Cibles : Entreprises exerçant dans un espace de vente

Process : Groupe limité à 8 participants. Exercices et mise en pratique : démarche d'immersion et expérimentation

Durée : 2 jours de formation en présentiel + 1 demi-journée de suivi conseil personnalisé de son espace de vente par le formateur designer

Enjeu 3. Animer le territoire autour de projets initiés par et pour le territoire de la Vie et

Boulogne

Action 3 : L'animation du Territoire

Présence d'un référent territorial

La CMA Pays de la Loire, en partenariat avec Vie et Boulogne, souhaite initier et impulser une animation économique locale au service des entreprises de l'artisanat, du commerce et des services du territoire.

Le Conseiller en Développement économique et territorial de la CMA Pays de La Loire est le relais entre la communauté de communes et les entreprises artisanales du territoire. Il organise des rendez-vous conseil auprès des entreprises, promeut les actions de la Chambre et du Territoire, est à l'écoute des attentes, oriente en fonction des besoins exprimés auprès des services internes et des partenaires, assure la coordination et le suivi des objectifs et des réalisations définies dans la Convention de partenariat.

Votre interlocuteur référent à la CMA :

Service Développement Economique et Territorial – 02.51.44.35.40

Catherine LICOT – Chargée de Développement Economique et Territorial - Vendée Centre

Chargée d'Etudes - clicot@artisanatpaysdelaloire.fr

Article II - Modalités de mise en œuvre et de financement des actions

La présente convention de partenariat est établie pour une durée de 12 mois à compter de sa signature. Les modalités d'organisation de la mission et sa planification sont arrêtées par la CMA Pays de La Loire en lien avec Vie et Boulogne.

Le budget global prévisionnel pour 1 an s'élève à 8 144 €. Vie et Boulogne participe au financement des actions à hauteur de 6024,80 € pour 1 an. La CMA Pays de La Loire et les entreprises bénéficiaires participent à hauteur du solde suivant le plan de financement figurant ci-après en annexe 1.

Un point d'étape intermédiaire sera réalisé à minima tous les trimestres. Un bilan annuel des actions réalisées par la CMA Pays de La Loire sera établi en fin de chaque année et transmis au Président de Vie et Boulogne.

Pour chaque accompagnement individuel réalisé auprès d'une entreprise, une convention d'exécution tripartite sera signée entre la CMA Pays de la Loire, le bénéficiaire et Vie et Boulogne

Les crédits non consommés au titre d'une action pourront être réaffectés sur des actions pour lesquelles les objectifs annuels prévus auraient été dépassés dans la limite du budget global annuel.

Un bénéficiaire est susceptible de disposer d'une ou plusieurs actions selon les besoins de l'entreprise.

Modalités de facturation : Les prestations réalisées par la CMA Pays de La Loire seront facturées à Vie et Boulogne tous les 6 mois en fonction des actions réalisées et du plan de financement approuvé pour l'année de référence.

Chacune des parties peut dénoncer, avant son terme, la présente convention dans sa globalité par un courrier recommandé avec accusé réception, sous réserve de s'acquitter d'un préavis de 3 mois.

En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution des présentes, qui ne pourrait recevoir de solution amiable, le Tribunal Administratif de Nantes est compétent.

Fait en deux exemplaires originaux, au Poiré sur vie, le

Pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
de Région Pays de La Loire, par délégation, le
Président de la CMA de niveau départemental
de la Vendée

La Communauté de Communes Vie et
Boulogne, Le Président

Daniel LAIDIN

Guy PLISSONNEAU

Annexe 1 – Plan de financement prévisionnel pour l'année 2023

Tarifs en vigueur en 2023

BUDGET PREVISIONNEL pour une période de 12 mois à compter de la signature

Base Tarifs 2023

Enjeu 1. Accompagner les Micro-entreprises dans leur développement

Action	Nombre d'ateliers	Coût unitaire	Coût total	Prise en charge	
				CC Vie et Boulogne (80%)	CMAR Vendée (20 %)
1 Ateliers collectifs thématiques dédiés aux micro-entreprises <small>sur la base de 3 ateliers par an - coût unitaire = 1,5 j par rencontre incluant temps de préparation, temps intervention, envoi invitation aux ressortissants RM - frais de déplacement inclus (frais de réception/cocktail à la charge de la CCVB) - frais d'envoi aux entreprises hors RM à la charge de la CCVB</small>	3	1 080,00 €	3 240,00 €	2 592,00 €	648,00 €

Enjeu 2. La compétitivité des entreprises - Formation action

Action	Nombre d'entreprises	Coût unitaire	Coût total	Prise en charge	
				CC Vie et Boulogne (70%)	Entreprises Bénéficiaires (30%)
2 Aménager son point de vente <small>coût unitaire calculé sur le coût restant à la charge de l'entreprise (=accompagnement 475 € + formation : 2j x 69€ (si prise en charge FAFCEA ou AGEFICE))</small>	8	613,00 €	4 904,00 €	3 432,80 €	1 471,20 €

Enjeu 3 Animer le territoire en proximité autour de projets initiés par et pour le territoire de Vie et Boulogne

Action	Prise en charge
3 Animation Territoriale - Référent territorial	La CMAR prend à sa charge les temps du conseiller et du secrétariat, les déplacements et frais liés

En synthèse

Coût total	Prise en charge	
	CC Vie et Boulogne	CMAR Vendée, autres Partenaires et Bénéficiaires
8 144,00 €	6 024,80 €	2 119,20 €